

## PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Chaumont, le 5 mars 2018.

## Communiqué de presse

Campagne 2016 – Notification du portefeuille de DPB

La direction départementale des territoires informe les exploitants que le courrier de notification du portefeuille de Droits à paiement de base (DPB) est disponible sous Télépac.

Ce courrier répond à un double objectif :

- notifier à chaque propriétaire et détenteur de DPB leur portefeuille final tel qu'il résulte des événements déclarés au titre de la campagne 2016 ;
- récapituler les événements retenus par la DDT au titre de la campagne 2016, événements de subrogation, événements de transfert et dotations réserve.

Attention le chemin de convergence des DPB indiqué dans le courrier est un élément de calcul qui ne tient pas compte des évolutions des enveloppes budgétaires allouées aux Droits à paiement de base et au paiement redistributif, ni des éventuelles réductions linéaires calculées pour financer la réserve.

En conséquence, les montants indiqués ne correspondent pas aux valeurs des DPB pour les années 2017 à 2019.

Pour tout renseignement complémentaire ou prise de rendez-vous, vous pouvez contacter M. Sébastien WYCKAERT par mail : <a href="mailto:sebastien.wyckaert@haute-marne.gouv">sebastien.wyckaert@haute-marne.gouv</a>

## **Contact presse**: